

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2011

## ○ PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, René BRAND, Laura VIRET, Jean-Paul COUTY, Joëlle BLANC, Gilles TROTTET  
Jean-François DUSONCHET, Véronique VERELST, Cédric PIAZZA, Jean-Louis GAL.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

## ○ ORDRE DU JOUR :

### -DELIBERATIONS :

- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR
- VOTE DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
- TAXE D'AMENAGEMENT
- Délibérations ajoutée à l'ordre du jour:

**SMS**

**REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CYANE)**

### -AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

### DELIBERATIONS :

- **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Une indemnité doit être versée au comptable du Trésor pour ses services de conseil. Cette année, il est proposé une somme de 380,69€ qui seront versés à Madame CHAMEL Michèle.

VOTE 11 VOIX POUR

- **VOTE DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Le Cyane présente une facture pour le solde des travaux réalisés autour de l'église en 2009. La somme demandée, de 45067,36€, n'a pas été inscrite au budget 2011, mais elle est bien conforme au budget prévu pour ces travaux. Il est nécessaire de l'affecter aux dépenses de la section investissement du budget.

VOTE 11 VOIX POUR

- **TAXE D'AMENAGEMENT**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité, l'Etat souhaite améliorer la compréhension de la taxation. Une taxe globale est créée, la taxe d'aménagement, à la place de la TLE (taxe locale d'équipement) et d'autres taxes locales. Cette nouvelle taxe entrera en vigueur au 1er mars 2012. Il revient à la commune de décider du taux qui permettra de la calculer.

Actuellement, sur le Sappey, la TLE se calcule sur une base de 5%. Le Maire propose de conserver ce taux pour la nouvelle taxe, comme vont également le faire les autres communes de la CCPC.

Les bases de cette taxe d'aménagement sont différentes de celles de la TLE. La somme prévue par m<sup>2</sup> est augmentée et passe de 540 à 660€, mais surtout, comme il s'agit de promouvoir un usage économe des sols, des surfaces qui n'étaient pas taxées jusqu'à maintenant vont dorénavant compter dans le calcul.

Il s'agit notamment des sous sols, garage, piscine, places de parking, etc.

Un exemple est présenté aux élus: une maison avec sous sol qui justifiait une TLE d'environ 1500€ verra sa taxation passer à 3000€. D'autres constructions, sans sous sol ou garage conserveront en revanche, une taxation équivalente.

Un échange entre élus pose la question de maintenir ou pas le taux de 5% mais ce choix n'est pas remis en cause.

VOTE 11 VOIX POUR

### **– REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CYANE)**

La redevance acquittée par le CYANE et ERDF à la commune, pour occupation du domaine public, n'avait pas évolué depuis le 27 janvier 1956. Il est proposé une revalorisation de 19,86%.

VOTE 11 VOIX POUR

### **– SMS**

Chaque début d'année, le Syndicat Mixte du Salève connaît des difficultés financières dans l'attente que les communes membres délibèrent sur les cotisations qui lui seront versées. Afin de résoudre ce problème récurrent, le SMS demande que chaque commune ou communauté de communes verse sa cotisation en 2 fois, en janvier puis en juillet. La somme versée en juillet permettra d'ajuster la cotisation globale en fonction du budget voté.

VOTE 11 VOIX POUR

### **-AFFAIRES DIVERSES**

CEREMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE: le CCAS s'est réuni et a choisi un menu qui sera réalisé par Monsieur REY. Au regard de la qualité des précédents repas préparés par ce traiteur, il n'a pas été demandé d'autres offres. Le budget sera de 25€ par personne, comme pour l'an dernier. 9 conseillers déclarent qu'ils seront présents pour participer au service. La mise en place aura lieu la veille à 18h. Pour la cérémonie, qui aura lieu à 11h, les pompiers et la Gendarmerie ont été invités et seront représentés.

26 NOVEMBRE: le Maire indique qu'une journée est organisée au profit du SSIAD à Villy le Bouveret, ce 26 novembre. Il s'agit d'aider les services de soins infirmiers à domicile. Des cartes pour participer aux repas de midi et/ou du soir sont en vente à la mairie.

TRAVAUX A MARTENANT: la mise en eau a eu lieu aujourd'hui.

ASSAINISSEMENT: au lieu dit chez Boget, une prolongation du réseau d'assainissement sera prochainement réalisée et permettra de raccorder au réseau collectif plusieurs habitations. Le budget de cette opération est de 15000€.

DEPOTS P.C.: M. Patrick BOVAGNE demande une autorisation pour un abri, des permis de construire sont demandés par M. FAYOLLE à Cornillon, M. REY à Cornillon, M. MAUREL à Clarnant. Une demande pour transformation est faite chez Boget par M. GHENO. Le Maire indique, qu'à fin octobre, 11 permis de construire ont déjà été déposés en mairie. Ce nombre est un record pour notre commune.

SIGNALETIQUE: un plan de la commune sera fixé près de la fontaine, en face de la mairie. Il sera sur un support incliné à 45°. Le projet, réalisé par la société Girod, est présenté aux élus. Un projet de table d'orientation est également en cours. Il s'agit de poser cette table, face aux montagnes, côté mairie, près de la sculpture en granit. De nombreux promeneurs s'arrêtent sur ce site panoramique et devraient apprécier une information précise sur les sommets qu'ils contemplent.

CRECHE CCPC: Laura VIRET explique que la structure fonctionne pour l'instant avec un potentiel de 30 berceaux (places) /heure, avec à terme 40 places maximum. 120 familles utilisent ce service à ce jour, pour quelques heures ou pour des journées complètes chaque semaine. Un planning précis permet d'organiser les places disponibles et Laura, qui participe à ce planning, indique que les familles du Sappey et des autres communes peuvent facilement s'inscrire. La structure n'est pas destinée aux seuls habitants de Cruseilles mais aux habitants de toute la CCPC.